

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
du mercredi 21 février 2018 à 18h**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 21 février 2018 à 18h au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

**Présents (24) :** D. ANDRES, D. BERNARD, B. BINAME, M. BISSON, C. CHARRIERE, F. CLAUDON, F. DIOT, G. EYMANN, C. FERINA, D. GROSJEAN, JF. GUIVARCH, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, V. L'HUILLIER, A. LAPOIRIE, Y. LECLECRC, M. MANGE, J. MANGEL, D. MATHIEU, J. MORIN, P. NOEL, D. ROBERT, JJ. ROSAYE, B. RUGGERI.

**Excusés (13) :** R. ALEMANI, N. BRAUN, P. CHOSEROT, R. CLEMENT, JC. CRAVOISY, MF. GASPARD, B. LAURENT, F. RENARD, J. RICHARD, J. SIMEON, C. THIRIAT, D. VALENTIN, C. VUILLEMARD.

**Présents à titre consultatif :** A. HUSSON, M. DUFOUR.

**Pouvoirs (3) :**

D.VALENTIN donne pouvoir à B. JOURDAIN.  
R. CLEMENT donne pouvoir à JF. GUIVARCH  
R. ALEMANI donne pouvoir à D. MATHIEU.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.  
M. Joël MANGEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13/12/ 2017**

Il est proposé d'accepter le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 13 décembre 2017, envoyé le 20 décembre 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - Adhésion à l'Association des Acheteurs Publics (AAP)**

Dans le cadre de la gestion de ses marchés publics, le SICOVAD a recours à différents prestataires et partenaires pour assurer la bonne rédaction des pièces administratives et juridiques des consultations.

L'association des acheteurs publics est un réseau national permettant de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'achat public et fournissant un ensemble d'outils utiles aux acheteurs publics dans leur pratique quotidienne.

Il est proposé d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 290 € TTC.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

**3 – Subvention poules et poulailler**

Suite au succès de l'expérimentation de l'opération « je veux deux poules, des œufs et moins de déchets » sur 15 foyers témoins, il a été décidé en juin 2016 de proposer ce dispositif à l'ensemble des habitants du SICOVAD, contre une participation des usagers.

Dans un premier temps, sur le modèle des composteurs, le SICOVAD acquérait les poulaillers pour les revendre aux usagers et donnait 2 poules à chaque foyer.

Puis, face à l'engouement des familles, il a été décidé d'offrir plus de liberté à l'usager. Celui-ci achète le poulailler de son choix (selon préconisations de la collectivité), le SICOVAD vient ensuite subventionner cet investissement à hauteur de 60 € (sur présentation d'une facture et d'un dossier complété) et fait don de deux poules.

Aujourd'hui, ce dispositif étant bien ancré dans les démarches locales de développement durable, il est proposé de permettre aux usagers de s'équiper en poulaillers et en poules là où ils le souhaitent, toujours avec le soutien du SICOVAD. Le montant de la subvention est fixé à 80 €/ foyer, dans la limite de 80 familles par an et sous justificatif d'acquisition d'un poulailler.

Le Président propose donc de valider ce nouveau mode de soutien pour la promotion de la réduction des déchets.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

Le Président précise que le SICOVAD souhaite continuer sur sa lancée 2017 et mettre en place entre 3 et 5 poulaillers collectifs en 2018 (exemples 2017 : maison de retraite de Plombières-les-Bains, crèche à Golbey...).

#### **4 – Règlement d'utilisation des véhicules de service**

Le SICOVAD dispose d'une flotte de véhicules légers immatriculés. A ce titre il en gère le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement. Aucun règlement n'existait jusqu'à présent pour la bonne utilisation de ces véhicules. Il est donc proposé que le Conseil approuve de la mise en place du projet de règlement joint à la convocation.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

#### **5 – Foncier des déchèteries de Bruyères et Arches**

Le SICOVAD gère actuellement 12 déchèteries, dont il a acquis la gestion au fur et à mesure des intégrations de communes dans son territoire. Pour certains sites, l'emprise où se situent les équipements est la propriété pleine et entière du SICOVAD. Pour d'autres, le régime juridique diffère entre mise à disposition ou incertitude juridique (absence de conventionnement).

Par conséquent, afin d'apporter une homogénéité à la gestion foncière des sites et équipements de la collectivité, un état des lieux des situations juridiques a été réalisé par Xavier FLAMENT, responsable Marchés publics et Travaux. A ce jour, les situations suivantes peuvent faire l'objet d'une délibération :

- Déchèterie d'ARCHES : le site est implanté sur plusieurs parcelles dont certaines n'ont pas été cédées par la commune au SICOVAD. Sur sollicitation du SICOVAD et après délibération favorable du Conseil municipal, la commune d'Arches est favorable à la cession de trois parcelles, à l'euro symbolique.
- Déchèterie de BRUYERES : de la même manière, le site est implanté en partie sur une parcelle communale à l'Est de la déchèterie. Par ailleurs, le SICOVAD dispose d'une parcelle débordant amplement au Nord-Est du site, sans utilité pour son activité. Il est donc proposé un échange des deux terrains. La commune de Bruyères, par délibération de son Conseil municipal, est favorable à cet échange.

Les frais de géomètre et de notaire éventuels seront à la charge du SICOVAD. Le Président rappelle que le principe des cessions foncières relatives aux déchèteries du SICOVAD se font uniquement à l'euro symbolique.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

## **6 – Attribution du marché de fourniture de bacs de collecte**

Le SICOVAD, dans le cadre du renouvellement régulier de son parc de bacs roulants destiné à la collecte des déchets ménagers et assimilés et en raison d'une campagne de dotation prévue sur de nouvelles communes (secteurs de Charmes et de Plombières) a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1° a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché intitulé « Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées » a pour objet : la fourniture de 9 400 bacs roulants à couvercles simples et à couvercles operculés (tri) d'une contenance comprise entre 120 et 660 litres et de pièces détachées (axes et couvercles). Il n'est pas alloti.

La durée du marché est fixée à deux ans et n'est pas reconductible.

10 sociétés ont retiré le dossier de consultation du marché via le profil acheteur, dont 4 ont remis une offre déclarée recevable :

- PLASTIC OMNIUM
- CONTENUR
- CITEC
- COLLECTAL

La CAO du SICOVAD s'est réunie le 7 février 2018 à 17h et a retenu la candidature de la société COLLECTAL pour un montant total de 600 917,40 € TTC.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

## **7 - Tarifs**

Comme chaque année, les tarifs des différents produits, services et prestations fournis par le SICOVAD à partir du 1er janvier 2018 ont été définis par délibération du comité syndical du 13 décembre 2017.

Dans les premières semaines d'exercice 2018, il est apparu que certains tarifs manquaient pour pouvoir répondre aux diverses demandes de prestations. En effet, le SICOVAD est de plus en plus régulièrement sollicité pour assurer des prestations auprès d'événements ou d'animations sur son territoire.

Quelques ajouts sont donc proposés :

- Prestation de conduite d'un chauffeur 6x2 : 20€ TTC/heure
- Location de colonnes (verre, papier ou emballages recyclables) : 4€ TTC/jour

- Forfait de mise à disposition de bacs événements (Redevance spéciale) : 30€ TTC

Les autres tarifs restent inchangés.

La proposition est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

## **8 – Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (D.O.B.)**

Suite à l'application des nouvelles dispositions de la loi NOTRe (article 10) - décret d'application n°206-841 du 24 juin 2016, ainsi que du nouvel article L 2312-1 du CGCT, « le président/maire d'une commune de plus de 3500 habitants a l'obligation de présenter au conseil syndical/municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), faisant état notamment des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette ».

Le Président assure la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 joint à la convocation. Une présentation powerpoint est également projetée (rapport et présentation en annexe au présent compte-rendu).

Plusieurs questions sont posées :

- Devenir du centre de tri de Razimont : le Président précise qu'un marché public sera prochainement lancé par EVODIA pour remettre en concurrence la prestation de tri/conditionnement des emballages recyclables. Le prestataire actuel, qui gère ce centre de tri, aura donc la possibilité de candidater et de proposer le maintien du centre de tri actuel.
- Cout et calcul des 3T : le Président précise que le vote du DOB d'EVODIA se déroulera le 22 février 2018. A cette occasion, les élus auront à décider de l'évolution du coût des 3 T (transit, transport et traitement). La hausse de la participation à l'habitant est également évoquée depuis plusieurs années.
- Yvan LECLECRC s'interroge sur la hausse des coûts de réparation des véhicules poids-lourds. Le Président explique que l'extension du territoire, associée à un certain relâchement, a pu conduire à cette progression. Une attention particulière de la Direction sera apportée en 2018 à ce point.
- François CLAUDON demande au Président le détail de l'excédent budgétaire cumulé. Celui-ci précise qu'il se monte à un peu plus de 7 M€ et qu'il pourrait permettre de rester en déficit de fonctionnement pendant plusieurs années, à condition de ne pas investir du tout. Evidemment, ce n'est pas l'objectif du SICOVAD, qui doit à la fois améliorer les dépenses de fonctionnement, tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse.
- Benoit JOURDAIN précise que les éléments présentés sont totalement en phase avec ce qui avait été prévu en 2017, lors de la baisse de la taxe. Des efforts sont attendus de la part des usagers pour réduire leurs déchets et améliorer le tri.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 du SICOVAD.

## **9 – Questions diverses**

Martine BISSON souhaite faire le point sur la distribution des sacs jaunes. Elle constate des manquements dans la distribution menée en automne 2017 dans toutes les boites aux lettres des habitants et rapporte que la mairie de Capavenir distribue, de nouveau, de plus en plus de sacs jaunes.

Benoit JOURDAIN explique que cette distribution était un test et qu'un bilan devait être fait au bout de 6 mois de fonctionnement. Il apparait déjà de premiers résultats positifs sur lesquels une communication plus élargie pourra être faite en mars. Certains points d'amélioration sont identifiés, notamment la précision des distributions afin que chaque foyer dispose bel et bien

de deux rouleaux à chaque fois. Les mairies seront toujours des interlocuteurs de terrain d'une grande valeur pour le SICOVAD, dans le relais des informations et des sacs jaunes auprès de la population. Il est fort probable que ce dispositif de distribution toutes boites soit reconduit en 2018.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux Délégués si d'autres points doivent être abordés.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.

